

Sommaire

page

Préface

1	EVOLUTION ECONOMIQUE INTERNATIONALE	4
-	croissance économique décevante	5
-	situation de l'emploi peu réjouissante	5
-	l'Euro est monnaie commune	6
2	LE MARCHE COMMUN	7
-	paquet de prix agricoles inchangé	7
-	dépenses OCM croissantes	7
-	les restitutions constituent le plus grand poste de dépenses	8
-	l'offre plus forte que la demande pour l'industrie laitière	9
-	production fromagère toujours en hausse	10
-	2001 : une année difficile pour le fromage fondu	11
3	L'UNION EUROPEENNE CHANGE	12
-	Mid-Term-Review : rapport présenté	12
-	OMC-II vers une finalisation	12
4	COMMERCE MONDIAL DE PRODUITS LAITIERS	13
-	marché mondial en baisse	13
-	les quotas d'importation restent constants	15
5	DROIT COMMUNAUTAIRE	15
-	projet de règlement de l'UE sur l'étiquetage complémentaire	15
-	modification du règlement (CEE)2081/92 et de l'accord TRIPS	16
6	FIL – FEDERATION INTERNATIONALE DE LAITERIE ET CODEX ALIMENTARIUS	16
-	France: pays hôte 2002	16
-	norme générale du Codex sur le „Fromage“ (A6)	17
-	norme du Codex sur le „Fromage fondu“ (A8)	17
7	POINTS FORTS DU TRAVAIL D'ASSIFONTE	18
-	ASSIFONTE Comité Directeur et Assemblée générale	18
-	régime de perfectionnement actif	18
-	coopération avec l'EDA	18
-	Comité permanent Lait	18
	CONCLUSION	19
	MEMBRES D'ASSIFONTE	20
	ANNEXE STATISTIQUE	21

Préface

Cette année, l'évolution de l'industrie laitière était marquée par une multitude de facteurs d'influence qui étaient, d'une part, complémentaires, ce qui a renforcé leur effet, mais, d'autre part, contraires, ce qui a fait qu'ils se sont neutralisés ou surcompensés. Les scandales alimentaires ont p.e. ébranlé la confiance du consommateur dans nos aliments (à l'exception du lait et des produits laitiers). L'augmentation de la demande, notamment pour le fromage, qui s'est présentée comme alternative par rapport à d'autres aliments, ainsi que les exportations croissantes à la suite d'une augmentation du pouvoir d'achat en-dehors de l'UE ont nécessité une flexibilité particulière durant la première moitié de 2001. Alors que le fromage affiné atteignait des sommets jamais vus dans l'évolution de ses prix, l'industrie du fromage fondu a dû d'abord imposer des augmentations de prix au marché pour récupérer le coût plus élevé de la matière première. Ceci a grevé de manière persistante l'activité du secteur pendant le premier semestre 2001.

Par opposition à cela, une évolution contraire a été provoquée par l'augmentation des quantités de lait disponibles au sein de l'UE dans le cadre de la première phase de l'Agenda 2000 et finalement la baisse de la demande mondiale à la suite de la forte augmentation des prix. C'est au plus tard à ce moment-là que la situation de l'industrie européenne du fromage fondu s'est enfin améliorée, notamment au niveau de l'approvisionnement en matières premières. D'autres instruments de l'organisation commune du marché ont dû être utilisés pour servir des clients en dehors de l'UE.

En automne 2001, nous avons pu constater un fléchissement de la tendance positive au niveau des ventes à l'intérieur de l'UE, lié à des baisses de prix qui se sont malheureusement fait ressentir très rapidement dans la vente au détail. Il s'est avéré une fois de plus qu'une plus grande ouverture des marchés communautaires, soit par des dispositions de l'OMC, soit par les phases préparatoires de l'élargissement de l'UE, engendre plus de fluctuations en matière de prix.

J.E.M. Ruys
Président

1 EVOLUTION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Croissance économique décevante

L'Union Européenne a affiché une croissance constante, qui a tout de même atteint 3,4 % en l'an 2000. Par la suite, ce résultat n'a pas pu être reconduit. La croissance économique attendue en 2002 ne se situe plus qu'à 1,0 %. Les experts avaient pronostiqué une hausse nettement supérieure qui n'a pas pu se réaliser à cause de la situation généralement instable du marché mondial. Les résultats individuels des pays membres de l'UE ne sont pas satisfaisants. Seule la Grèce a pu maintenir sa croissance élevée, tandis que les premières nations économiques, telles que la République fédérale, mais aussi la France, se situent nettement en-deçà des résultats de l'année précédente.

Les pronostics pour 2003 se présentent à nouveau sous un meilleur jour. Au vu de la situation économique difficile aux Etats-Unis qui influence à son tour l'évolution en Europe, toute prévision reste cependant spéculative. Tout au plus, peut-on envisager avec une certaine probabilité que le résultat modeste de l'année qui suivra 2002 sera amélioré.

Données économiques de l'Ue et de pays OCDE sélectionnés

	PIB (% année préc.)				Chômeurs (% personnes actives)			
	2000	2001	2002	2003	2000	2001	2002	2003
Belgique	4,0	1,0	0,9	2,7	6,9	6,6	6,9	6,7
Allemagne	3,0	0,6	0,5	2,3	9,6	9,4	9,8	10,0
Finlande	5,6	0,7	0,9	3,0	9,8	9,1	9,4	9,3
France	4,2	1,8	1,2	2,4	9,5	8,8	9,0	8,3
Grèce	4,1	4,1	4,2	4,4	11,0	10,2	9,2	n.v.
Irlande	11,5	5,9	3,5	6,0	4,5	3,8	4,3	4,3
Italie	2,9	1,8	0,7	2,4	10,6	9,5	9,2	8,6
Pays Bas	3,3	1,3	0,8	2,3	2,8	2,4	2,9	3,2
Autriche	3,0	1,0	0,8	2,5	3,6	3,6	4,1	4,0
Portugal	3,5	1,7	1,1	1,8	4,0	4,1	4,3	4,0
Espagne	4,1	2,8	2,1	2,9	13,9	10,5	11,1	9,7
Danemark	3,0	1,0	1,4	2,8	5,4	5,2	5,0	5,0
Royaume Uni	3,1	1,9	1,5	3,1	5,5	5,1	5,2	5,1
Suède	3,6	1,1	1,6	2,8	4,7	4,0	4,2	4,0
EU-15	3,4	2,2	1,0	2,5	8,2	7,6	7,7	7,3
Etats Unis	4,1	1,2	3,0	4,1	4,0	4,8	5,8	5,5
Suisse	3,0	1,3	0,9	2,4	2,0	1,9	2,5	2,2
Norvège	2,4	1,4	1,7	3,0	3,4	3,6	3,6	3,4

2002 = chiffres provisoires / 2003 = prévision

Source: Deutsche Bank Research

Situation de l'emploi peu réjouissante

Au sein de l'UE, l'emploi a reculé légèrement à la suite d'une faible croissance économique. En 2002, le taux de chômage a atteint près de 8 %, alors que ce taux se situait à seulement 7,6 % l'année précédente. La tendance réjouis-

sante d'une situation d'emploi en hausse qui s'était annoncé au sein de l'UE n'a pas pu être poursuivie. Si les attentes de croissance économique en 2003 devaient se réaliser, le chômage devrait retomber à 7,3 %.

L'Allemagne ne va pas contribuer à cette amélioration. Il s'agit plutôt d'une série d'autres pays comme la France, l'Italie et l'Espagne pour lesquels on s'attend à une nette diminution de leur taux de chômage.



Situation de convergence de pays potentiels en Europe

	Taux d'inflation (% année préc.)				Solde de budget % de P.I.B.				Dettes % de P.I.B.			
	2000	2001	2002	2003	2000	2001	2002	2003	2000	2001	2002	2003
Valeur de référence	2,9	3,2	2,9	3,0	-3,0				60,0			
Belgique	2,7	2,4	1,6	1,5	0,1	0,4	-0,2	0,5	109,3	107,6	104,6	99,6
Allemagne	2,1	2,4	1,5	1,6	1,2	-2,7	-2,8	-2,1	60,3	59,8	60,2	59,5
Finlande	3,0	2,7	1,9	2,0	6,9	4,9	3,0	3,1	44,2	43,6	43,3	41,9
France	1,8	1,8	1,7	1,6	-1,3	-1,6	-2,5	-1,9	57,5	56,9	56,3	55,5
Grèce	2,9	3,7	4,0	3,5	-0,9	-0,3	0,1	0,1	102,7	98,6	97,7	96,0
Irlande	5,3	4,0	4,7	4,0	4,5	3,8	3,3	n.v.	38,7	38,3	28,7	n.v.
Italie	2,6	2,7	2,3	2,1	-0,5	-2,2	-1,8	-1,6	110,0	109,8	108,5	105,5
Pays Bas	2,3	5,1	3,8	2,5	2,2	0,1	-0,7	-0,3	56,1	52,8	51,0	48,7
Autriche	2,0	2,3	1,7	1,8	-1,5	0,1	-0,1	0,2	63,6	63,1	61,6	59,0
Portugal	2,8	4,4	3,6	3,2	-1,5	-2,2	-2,5	-1,7	53,6	52,2	52,2	n.v.
Espagne	3,5	3,7	3,5	2,9	-0,3	0,0	-0,2	0,2	50,7	47,6	48,2	47,6
Danemark	2,7	2,3	2,4	1,9	2,5	2,8	2,0	2,4	46,8	44,7	43,5	40,2
Royaume Uni	2,1	2,1	2,1	2,4	1,6	0,1	-0,8	-1,4	43,2	39,9	38,1	36,9
Suède	1,4	2,8	2,6	2,0	3,7	4,7	1,1	1,5	55,3	55,3	52,8	49,6
EU 15	2,3	2,5	2,1	1,9	1,2	-0,6	-0,7	-1,2	64,4	63,0	62,2	60,7
Suisse	1,6	1,0	0,9	1,4	1,8	-0,3	-0,2	-0,1	51,4	49,4	47,5	n.v.
Norvège	3,1	3,0	1,2	2,4	14,9	14,4	12,3	12,3	30,9	27,5	26,7	25,7

2002 = chiffres provisoires / 2003 = prévision

Source: Deutsche Bank Research

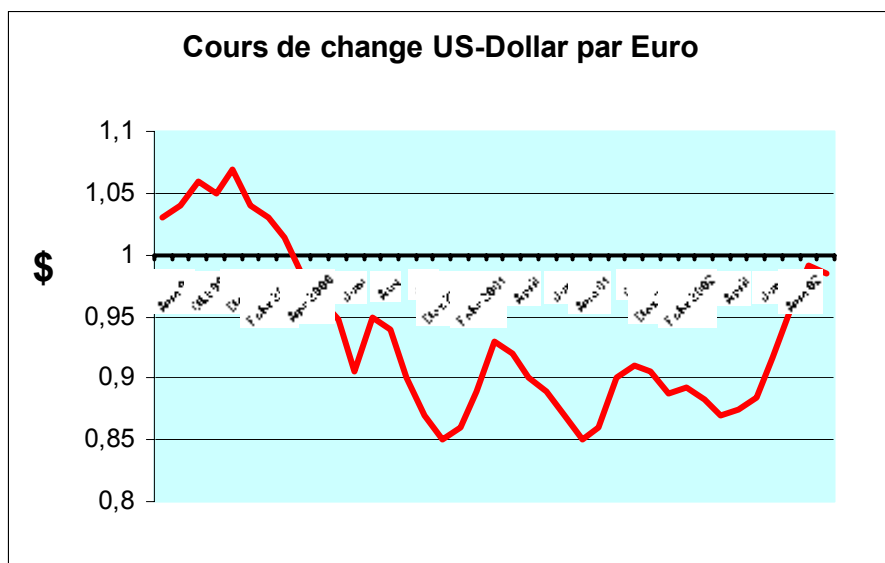
L'€URO est monnaie commune

A dater du 1er janvier 2002, l'Euro est le moyen de paiement commun dans 12 Etats membres. Les seules exceptions sont la Grande-Bretagne, le Danemark et la Suède. Pour réussir le rapprochement des conjonctures des Etats-membres, il est important que certaines données de référence (critères de convergence) soient harmonisées. De plus fortes déviations de certains membres par rapport au taux d'inflation, au solde budgétaire et au degré d'endettement ne peuvent être acceptées de concert au sein de la Communauté. Les différents mouvements seront dès lors à contrôler très sévèrement afin d'attirer l'attention en temps utile sur des déviations. Certains Etats-membres, dont e.a. la République fédérale d'Allemagne, ont déjà été menacés de la „carte jaune“ puisqu'il y avait un danger de dépassement de la limite des 60 % prévus pour l'endettement public. Si les critères imposés ne sont pas respectés, des sanctions – certaines sensibles – sont prévues sous forme de contraintes économiques.

Au sein de la Communauté, le taux d'inflation a atteint 2,5 % en 2001 et a pu être réduit à 2,1 % en 2002. Le pays

le plus fortement concerné est encore et toujours l'Irlande, avec une dépréciation de 4,7 %, suivie de la Grèce avec 4,0 et du Portugal avec 3,6 %. Tous les Etats mentionnés n'ont pas été en mesure d'améliorer les résultats de l'année précédente.

Alors que l'introduction de l'Euro s'est déroulée globalement sans problèmes, l'espoir d'une monnaie européenne forte ne s'est pas réalisé. Contrairement aux réalités économiques et en suivant des tendances spéculatives, la relation entre le Dollar américain et l'Euro a souffert d'une erreur d'évaluation du mois de février 2000 à août 2002. La Bourse a toujours surévalué le Dollar par rapport aux réalités économiques. En décembre 2000 et par la suite encore en août 2001, le taux de change a atteint son niveau le plus bas, noté à 0,85 Dollars pour un Euro. Par la suite, la détérioration de la situation économique des Etats-Unis et les évaluations en partie consciemment erronées de certaines grandes entreprises ont corrigé cette impression et engendré plus de confiance en l'Euro. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que la parité entre le Dollar et l'Euro n'est plus une utopie.



2 LE MARCHE COMMUN

Paquet de prix agricoles 2001 / 2002

Les prix indicatif et d'intervention pour le beurre et la poudre de lait écrémé restent inchangés:

Prix indicatif	30,98 € / 100 kg	
Prix d'intervention	Beurre	328,20 €
Prix d'intervention	Poudre de lait écrémé	205,52 €

Lors de la clôture de la discussion au sujet de l'Agenda 2000, le Conseil des Ministres a laissé inchangé le prix d'organisation commune du marché. Ceci vaut également pour l'exercice 2002/2003.

Paquet de prix agricoles inchangé

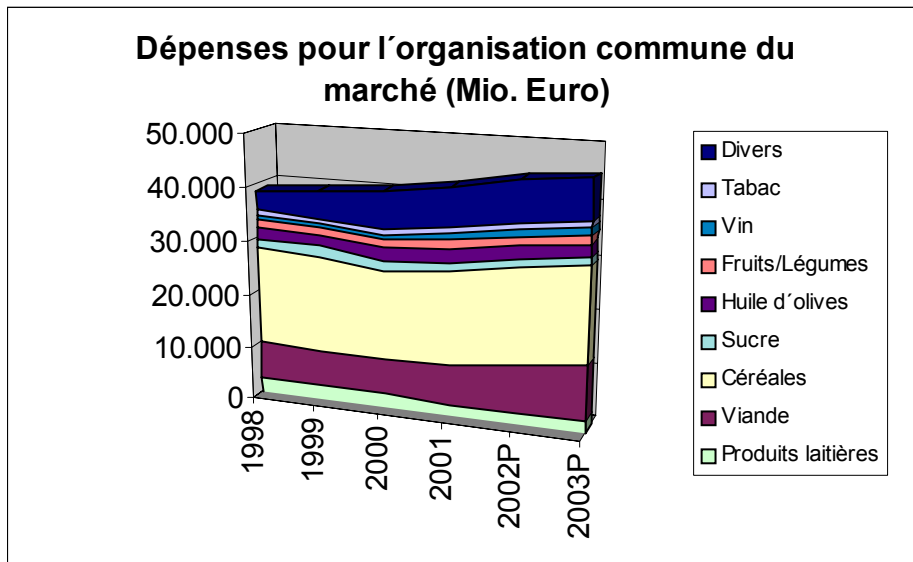
Durant ces dernières années, la Commission de l'UE a géré très prudemment la fixation des paramètres servant à définir les niveaux des prix agricoles. Après une série de baisses, cela fait plusieurs années qu'elle a maintenu un niveau de prix constant. Après une augmentation des volumes de lait dans les pays du sud de l'Europe et en Irlande pendant les deux exercices précédents, la première partie de l'Agenda 2000 était ainsi clôturée, d'autres mesures ne sont attendues qu'à partir de 2005.

Dépenses OCM croissantes

Les dépenses pour l'organisation commune du marché des produits agricoles ont encore augmenté. Les attentes globales s'orientent vers une hausse de 2,2 milliards € pour 2002. Les raisons en sont tout d'abord les mesures de soutien plus importantes sous forme de restitutions à l'exportation. Le niveau des

subventions, qui avait été réduit très nettement durant les années précédentes, a dû être rehaussé pour soutenir le marché. En plus, l'UE a dû puiser beaucoup plus de fonds du FEOGA (Fonds Européen d'organisation et de garantie pour l'Agriculture) pour des mesures agricoles en matière d'environnement et pour le développement de l'espace rural. Les dépenses de l'UE ont ainsi atteint un total de 95,66 milliards € dont environ 46 % sont consacrés à des dépenses pour l'organisation commune du marché. La plus grande partie des fonds reste affecté aux grandes cultures agricoles. En 2002, plus de 40 % des fonds du FEOGA ont été dirigés vers ce type d'utilisation. Les produits laitiers, jadis leader parmi les domaines d'utilisation du budget agricole, ont chutés à 4,3 %.

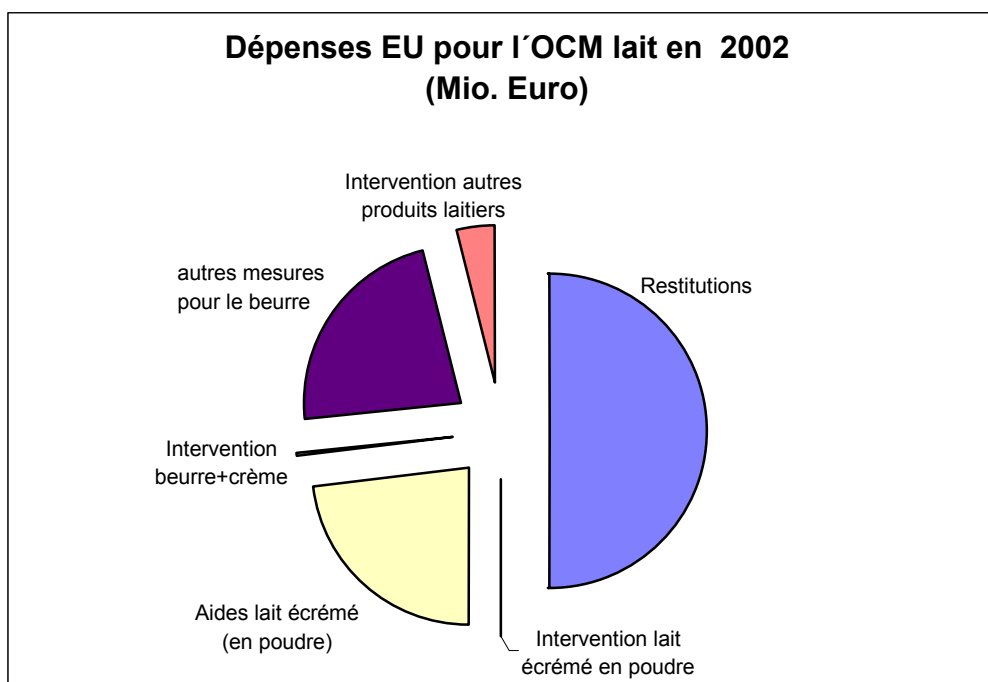
L'évolution des années à venir laisse cependant présager des montants plus élevés pour les dépenses, d'autant plus que les conditions difficiles en matière de concurrence sur le marché mondial nécessitent une intervention plus forte.



Les restitutions constituent le plus grand poste de dépenses

En 2001, les restitutions ont atteint un niveau de 1,27 milliards € dans le cadre de la régularisation du marché laitier, ce qui correspond ainsi à 54 % du budget total. Pour l'exercice 2002, les pronostics annoncent près de 1,0 milliards €. Mais ceci ne devrait pas correspondre aux réalités, car des augmentations considérables sont réalisées en début d'année qui n'étaient pas encore prévisibles lors de la fixation du budget. La force croissante de l'Euro a rendu né-

cessaire une augmentation du niveau global des restitutions. Pour la poudre de lait écrémé p.e., on ne s'attendait pas à des achats publics. De la même manière, la subvention pour le lait écrémé transformé en caséine a été augmentée de manière considérable depuis lors. Le décompte final affichera certainement une somme plus élevée. Il faut néanmoins constater que les dépenses pour l'organisation commune du marché du lait ont baissé fortement par rapport au total des mesures de soutien du marché.



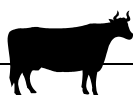


Offre plus forte que la demande pour l'industrie laitière

Après l'entrée en vigueur de l'Agenda 2000, la production laitière a augmenté en Europe grâce à l'attribution de volumes supplémentaires de lait en Europe du Sud et en Irlande. Les importations – en équivalents-lait – ont également augmenté, notamment en raison des liens de plus en plus étroits avec les futurs Etats-membres de la Communauté en Europe de l'Est. Grâce à l'augmentation des quotas d'importation, les livraisons en provenance de ces régions ont pris de l'envergure. En 2001, les exportations de produits laitiers ont baissé fortement, du moins au cours du deuxième semestre. Cela était dû à la forte hausse des prix du lait écrémé, du beurre et du fromage. En outre, la Commission Européenne a réduit le niveau des restitutions durant cette période et rendu plus difficile voire impossible la concurrence avec les partenaires commerciaux en dehors de l'UE.

En plus, le bilan des volumes fait apparaître que les mesures internes de soutien ont été réduites considérablement. Ceci reflète également les efforts entrepris par la Commission Européenne pour stabiliser les prix au sein de l'UE. Malheureusement elle n'a pas corrigé le tir en temps utile, ce qui a pesé sur l'évolution du marché à l'intérieur de l'UE durant la deuxième moitié de 2001 et a contribué en 2002 à rendre visibles les surplus au moment de l'ouverture de l'intervention à la poudre de lait écrémé. Lors de toutes les décisions futures du Conseil des Ministres de l'UE et de la Commission, notamment dans le cadre de l'Agenda 2000, il ne faudra pas oublier que le degré d'autosuffisance se situe actuellement à environ 110 %. En outre, 7 % supplémentaires sont soumis à la disposition des subventions qui peuvent être variées par la Commission indépendamment du vote des Etats-membres. Ceci fait apparaître dans quel mesure l'administration de l'UE peut influencer l'évolution du marché.

Bilan lait de vache



in Mio. t	1998	1999	2000	2001*)	2002*)
milk supplies	113,47	115	114,97	115,45	116,06
+ import in milk equivalent	4,09	4,37	4,45	4,45	4,59
- export in milk equivalent	13,43	13,98	15,31	12,32	12,36
- stock changes in milk equivalent	0,87	0,39	-2,03	1,45	1,38
consumption in milk equivalent from it	103,26	105,00	106,14	106,13	106,91
- consumption at market prices	92,65	93,66	95,13	96,16	96,42
- consumption with grants	10,6	11,34	11,01	9,97	10,49
self-sufficiency degree	110%	110%	108%	109%	109%

*) preliminary / prognosis

source: ZMP



Production fromagère toujours en hausse

La crise de la vache folle a eu comme conséquence qu'en début de l'an 2001, la demande de fromage a connu une hausse au sein de l'Union Européenne. Notamment dans les pays où le fromage pouvait remplacer la charcuterie sur les tartines, la demande a brusquement augmenté. Surtout au cours de la première moitié de l'année, ceci a créé une situation difficile pour l'industrie européenne de la fonte

puisque la matière première s'est renchérie sensiblement alors que les prix de vente n'ont suivi qu'avec beaucoup d'hésitation. Ce n'est qu'à partir du milieu de l'année qu'une détente du côté de la matière première a créé une situation plutôt satisfaisante pour les producteurs de fromage fondu.

L'évolution de la production s'oriente toujours vers la hausse. Si l'année 2002 ne présente qu'un faible taux de croissance par rapport à 2001, ceci s'explique surtout par la situation particulière en 2001. Les exportations de fromage s'orientent fortement vers le nord de l'Afrique, l'Europe de l'Est, y compris la Russie, et le Japon. Le marché fromager américain est limité de par les quotas d'importation actuels. A ce sujet, il sera nécessaire de demander une adaptation à la hausse de la consommation de ce pays lors des prochaines négociations de l'OMC.

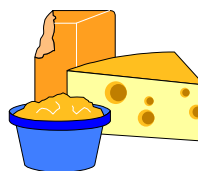


Bilan fromage de l'UE

in 1.000 t	1997	1998	1999	2000	2001*	2002*
Production	6.573	6.694	6.740	6.933	7.168	7.220
produit de						
- lait de vache en laiteries	6.023	6.126	6.166	6.348	6.576	6.620
- lait de vache à la ferme	67	64	63	62	62	63
- lait de buffle, brebis, chèvre	483	504	511	523	530	536
EU- Intratrade ¹⁾	1.760	1.798	1.873	1.963	2.024	2.030
Importation	114	127	146	149	174	185
Profis de transformation ²⁾	206	210	213	219	217	220
Disponible	6.893	7.032	7.099	7.301	7.559	7.625
- Exportation	511	448	398	458	466	480
- Changement de stock	- 10	+ 20	- 0	- 12	+ 20	+ 0
Consommation	6.391	6.564	6.702	6.855	7.073	7.145
Consommation per capita	17,1	17,5	17,9	18,2	18,8	19,0

*)prévision/chiffres provisoires. 1)Export par Etats de membres 2) de la transformation de fromage fondu

Source: ZMP



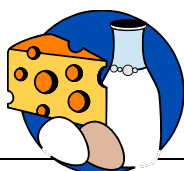
2001 – année difficile pour le fromage fondu

Par rapport à l'ensemble de la production fromagère européenne, le fromage fondu représente un volume de 8 %. Ceci semble peu à première vue, mais le fromage fondu constitue néanmoins le plus important produit individuel dans la gamme des fromages. Plus de 20 % de la production sont exportés de l'UE vers des pays tiers. L'évolution de la production de ce segment progresse continuellement, et cela malgré un engagement croissant des fromagers européens en dehors des frontières communautaires et le transfert partiel d'activités de production vers ces pays. La forte orientation vers l'exportation, d'une part, et les décisions en partie imprévisibles de la Commission Européenne en matière de restitutions à l'exportation, d'autre part, poussent de plus en plus d'opérateurs à envisager un transfert de la production : de cette ma-

nière, on devient indépendant des décisions de l'administration, mais ce qu'on exporte également, c'est la plus-value et les emplois...

Les importations de fromage fondu restent encore relativement faibles. Il faut cependant se rendre à l'évidence que les capacités de production installées dans des pays tiers finiront tôt ou tard par chercher et trouver des débouchés au sein de l'UE.

La consommation de fromage fondu évolue de manière constante. Il a fallu beaucoup de temps à l'industrie européenne de fromage fondu pour se défaire de son image traditionnelle et se profiler de plus en plus auprès des consommateurs avec des spécialités de fromage fondu aux arômes et ingrédients variés, relevé ou doux.



Bilan Fromage Fondu de l'U.E.

in 1.000 t	1997	1998	1999	2000	2001	2002*)
Production	516,7	518,0	524,5	546,6	542,0	535,0
Importation	5,2	5,5	5,6	4,8	3,8	5,0
Exportation	121,9	114,6	105,2	105,2	105,2	100,0
Consommation	400,0	408,9	424,9	446,2	440,6	440,0
- kg per capita	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2

*) provisoire



3 L'UNION EUROPEENNE CHANGE

Mid-Term-Review : rapport présenté

Au début du mois de juillet 2002, le Commissaire pour l'agriculture, M. Fischler, a présenté son rapport de mi-parcours (*Mid-Term-Review*), qui ne contient pratiquement aucune mention relative au lait. Apparemment, la Commission souhaite d'abord accorder d'autres domaines de l'organisation commune du marché au niveau européen avant d'entamer le paquet laitier. Les messages-clé de ce rapport peuvent être résumés comme suit :

1. L'Agenda 2002 initiée par les Chefs d'Etat et de gouvernements à Berlin, sera mise en oeuvre. Ceci correspond à une nouvelle orientation de la politique agricole.
2. Les obligations reprises dans le catalogue des objectifs de l'Agenda restent valables.
3. Il n'y aura pas de changement du cap financier jusqu'à 2006. De toute évidence, l'UE souhaite mettre en oeuvre le système du „découplage“, c.-à-d. une transformation des subventions à la performance en subventions pour la gestion du terroir. En principe, chaque exploitation agricole recevra une subvention uniforme de revenus, qui comprend celles des secteurs céréaliers, oléagineux et d'autres organisations communes de marché. Le niveau de la prime s'orientera selon les références historiques et elle sera payée par hectare de surface utile.

Les Etats-membres recevront de manière limitée des moyens financiers propres afin de soutenir certaines évolutions. Les règles de jeu fixées pour ce mécanisme doivent encore être formu-

lées pour préserver l'égalité de traitement entre les Etats-membres.

OMC-II vers une finalisation

Après le quasi-échec de la Conférence OMC à Seattle, les Etats-membres ont lancé une nouvelle tentative d'accord en novembre 2001. Le catalogue d'exigences des régions laitières les plus importantes en dehors de l'UE n'a pas changé. La diminution de la protection extérieure, l'augmentation de l'accès aux marchés, la baisse des restitutions et des niveaux de soutien internes restent les objectifs principaux. A Doha, il a été possible de concrétiser davantage le terme de la „multifonctionnalité“ et d'en faire dépendre des mesures adéquates. L'objectif en est de ne plus désormais accorder des subventions orientés vers la production, mais de les utiliser pour extensifier l'agriculture. Il ne faut pas oublier que l'Agenda 2000 contribuera à rapprocher le niveau de prix au marché mondial grâce à la réduction du niveau de soutien.

Les pays de l'OMC ont cependant dû se rendre à l'évidence que malgré toute volonté de compromis, il ne sera pas possible de dégager une solution à court terme. Il faut du temps pour adapter les structures, mais également des mesures de mise en oeuvre au niveau des Etats.

La Nouvelle-Zélande, l'Australie et les Etats-Unis sont particulièrement tenus de vérifier leurs politiques, notamment en matière du paiement de subventions directes aux agriculteurs, comme dans le cas des Etats-Unis, et de la création d'organisations centrales de commercia-

lisation qui monopolisent les flux de marchandises.

On peut retenir des négociations à Doha que l'instrument de l'organisation commune du marché „restitutions“ restera aussi lors du prochain tour de négociations à l'OMC. Il faudra évidemment discuter du niveau respectif. Mais il faut retenir en même temps que le nouveau segment de l'OMC entrera en vigueur le 1er janvier 2005 et non pas en 2003, comme prévu initialement. Ceci permet de gagner du temps précieux pour les adaptations.

4 COMMERCE MONDIAL DE PRO-DUITS LAITIERS

Marché mondial en baisse

Les chiffres les plus récents du commerce mondial des produits laitiers ne montrent pas seulement que celui-ci est légèrement en baisse, mais que la part des Communautés européennes a également reculé. L'évolution ne changera guère en 2002. Le fromage constitue l'exception à cette règle. Le volume de son marché mondial a augmenté en 2001 pour atteindre 1,3 millions de tonnes, ce qui représente une part pour l'UE de 36%.

Commerce mondial de produits laitiers et part de l'UE

1.000 t	1990	1991	1992	1996	1997	1998	1999	2000*	2001*	2002**
Beurre / Butteroil										
Monde	810	753	872	791	783	746	753	737	780	770
U.E.	199	322	242	187	218	164	159	175	166	140
% U.E./ Monde	32%	37%	33%	24%	28%	22%	21%	24%	21%	18%
Lait écrémé en poudre										
Monde	931	880	1.042	956	1.087	942	1.115	1.278	1.100	1.050
U.E.	330	253	390	227	279	173	272	357	140	130
% U.E./ Monde	35%	29%	37%	24%	26%	18%	24%	28%	13%	12%
Fromage										
Monde	887	932	922	1.140	1.145	1.206	1.184	1.260	1.300	1.250
U.E.	451	484	462	517	511	448	398	458	466	450
% U.E./ Monde	51%	52%	51%	45%	45%	37%	34%	36%	36%	36%
Lait entier en poudre										
Monde	886	1.084	1.045	1.154	1.302	1.392	1.486	1.516	1.490	1.400
U.E.	502	618	581	546	571	588	576	575	478	370
% U.E./ Monde	57%	58%	56%	47%	44%	42%	39%	38%	32%	26%
Lait condensé										
Monde	440	423	439	575	610	528	348	507	500	490
U.E.	350	316	343	314	347	323	315	276	320	310
% U.E./ Monde	76%	75%	78%	55%	57%	61%	91%	54%	64%	63%
Caséine										
Monde	168	156	177	155	155	160	173	170	180	170
U.E.	80	75	89	58	58	59	61	70	80	70
% U.E./ Monde	48%	48%	50%	37%	37%	37%	35%	41%	44%	41%

* prévision ** chiffres provisoires

Source: ZMP; EU-Kommission, ONILAIT, PZ, MIV

Prix moyens du marché mondial pour les produits laitiers				
(FOB in \$/t)				
	<i>Lait écrémé en poudre</i>	<i>Lait entier en poudre</i>	<i>Beurre</i>	<i>Cheddar</i>
1998:				
jan-mars	1510-1615	1725-1825	1770-1840	2200-2450
avril-juin	1410-1555	1690-1800	1760-1890	2100-2385
juillet-sept	1335-1495	1760-1840	1840-1975	2040-2415
oct-dec	1285-1425	1625-1840	1735-1915	1925-2285
1999:				
jan-mars	1265-1315	1560-1735	1560-1725	1875-2065
avril-juin	1175-1260	1375-1465	1325-1435	1850-2000
juillet-sept	1240-1300	1385-1475	1290-1400	1800-1985
oct-dec	1375-1475	1510-1565	1300-1450	1790-1915
2000:				
jan-mars	1465-1565	1515-1610	1215-1410	1715-1815
avril-juin	1600-1750	1665-1785	1165-1300	1760-1850
juillet-sept	2040-2235	1915-2085	1260-1450	1810-1950
oct-dec	2100-2300	1985-2210	1290-1510	1880-2050
2001:				
jan-mars	2060-2250	2015-2160	1225-1315	1950-2150
avril-juin	1960-2165	1915-2110	1275-1410	2015-2290
juillet-sept	1965-2135	1925-2115	1325-1535	2135-2415
oct-dec	1690-1875	1675-1865	1215-1385	2115-2300
2002:				
jan-mars	1335-1515	1410-1560	1050-1115	1885-2050
avril-juin	1135-1285	1265-1365	1015-1165	1615-1835

Source: WTO, USDA

Mais déjà en 2002, il faudra s'attendre à une baisse du commerce de fromage. Les augmentations de prix engendrées par des baisses – en partie spectaculaires – des restitutions ont influencé de manière persistante la compétitivité de l'industrie fromagère européenne et limité dès lors les flux du commerce extérieur. En plus, une production a été lancée dans certains pays d'Europe orientale (futurs partenaires dans l'UE) qu'il ne faudra plus y exporter du pays-mère dans le cadre de transactions transfrontalières.

Dans l'évolution à plus long terme, les effets d'OMC-I apparaissent de plus en plus clairement. La Commission Européenne perd des parts de marché au niveau mondial. Elles sont reprises par d'autres pays producteurs. Ceci vaut pour le beurre et la MGLA, tout comme pour la poudre de lait écrémé. La poudre de lait entier a baissé de 39 % en 1999 à 32 % en 2001, et une plus forte chute est attendue. La perte de terrain est encore plus frappante pour ce qui est de la présence du lait condensé originaire de l'UE : en 1999, la part du marché mondial s'élevait encore à 91 %

pour chuter alors de près de 30 % et atteindre 64 %.

Cette évolution infirme la critique émise par les partenaires OMC par rapport à l'attribution de restitutions au sein de l'UE. Malgré les restitutions, les parts de marché ont reculé et sont passées surtout à des concurrents néo-zélandais, australiens et argentins.

L'an 2001 a été marqué, en outre, par une baisse des prix du marché mondial, où la poudre de lait écrémé et de lait entier ont joué un rôle de précurseur, suivi du beurre et du cheddar. Durant la première moitié de 2002, les produits laitiers mentionnés atteindront le point le plus bas. Il faut espérer que des améliorations

seront réalisées avant la fin de l'année.

Les quotas d'importation restent constants

L'Union européenne accorde un accès étendu à ses propres marchés à une série de pays tiers, mais surtout aux futurs Etats-membres. Ces dernières années, des contingents croissants ont été créés, notamment pour les pays candidats. La solution appelée „double-zéro“ se chargera du reste pour faciliter les importations vers la Communauté. Jusqu'à présent, il a été constaté que les quotas accordés ont été utilisés pleinement uniquement lorsque les exigences du droit vétérinaire étaient remplies.

Quotas douaniers au cadre d'OMC

Fromage Pizza	5 300
Fromage fondu d'Emmental	18 400
Fromage fondu de Gruyère (Sbrinz)	5 200
Fromage pour la transformation	20 000
Cheddar	15 000
Fromage frais, bleu, Edam, Camembert, Brie	<u>19 500</u>
TOTAL (tonnes/year)	83 400

5 DROIT COMMUNAUTAIRE

Projet de règlement de l'UE concernant l'étiquetage complémentaire

La Commission Européenne souhaite réglementer de manière uniforme au sein de l'UE les indications nutritionnelles, fonctionnelles et de santé sur les produits alimentaires et a présenté à cette intention un projet pour un règlement de l'UE en la matière. Ces dispositions concernent les indications sur l'étiquetage et la présentation générale

de produits alimentaires ainsi que la publicité pour ces produits lors de la commercialisation au consommateur final, aux restaurants, hôpitaux, cantines et établissements semblables. Des Principes Généraux seront élaborés pour établir une base scientifique. Le règlement sera complété par l'ajout d'une liste positive des indications nutritionnelles admises et des conditions d'utilisation.



Le règlement contient une série de clarifications par rapport aux indications. Elles ne peuvent e.a.

- pas être fausses ou trompeuses ;
- éveiller aucun doute concernant la sécurité et/ou l'utilité nutritive et physiologique d'autres aliments ;
- exprimer qu'une alimentation équilibrée et variée n'est généralement pas en mesure de fournir les quantités requises de substances nutritives.

Les indications nutritionnelles, fonctionnelles ou de santé ne sont admises que lorsque

- il a été prouvé que la substance en question produit un effet nutritionnel et physiologique positif;
- le produit final contient une quantité notable de cette substance ou une quantité qui produit l'effet nutritionnel et physiologique indiqué selon les données scientifiques généralement admises et qui est disponible sous une forme utilisable par le corps ;
- la quantité ingérée lors d'une consommation raisonnable du produit fournit la substance en question dans une quantité notable ou une quantité qui produit l'effet nutritionnel ou physiologique indiqué selon les données scientifiques généralement admises ;
- on peut s'attendre à ce que le consommateur moyen comprenne l'effet positif affirmé dans l'indication.

Modification du règlement (CEE) n° 2081/92 et de l'accord TRIPS

Parallèlement aux discussions au sujet des appellations génériques et des appellations d'origine protégées au niveau de l'UE, la Commission a l'intention de modifier le règlement (CEE) n° 2081/92 et de tenter de modifier l'accord sur les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle (Agreement on the trade-related aspects of intellectual property rights = TRIPS).

Lors de la Conférence de l'OMC à Doha, les Etats-membres de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) se sont engagés e.a. à mener des négociations sur une extension de la protection des indications géographiques et des appellations d'origine. La Commission a présenté une proposition de modification du règlement (CEE) n° 2081/92 qui accorde un droit de véto aux pays-membres de l'OMC et prévoit une extension de la procédure d'enregistrement aux produits de pays tiers, pour autant que le pays tiers dispose d'un système de protection équivalent. Le rapport entre la marque et l'appellation d'origine protégée serait également à revoir.

Jusqu'en octobre 2002, le Parlement aura l'occasion de prendre position par rapport aux propositions de la Commission. Par la suite, elles seront soumises au Conseil.

6 FIL – Fédération Internationale de Laiterie et Codex Alimentarius

France : hôte 2002

En septembre 2002, la FIL est l'invitée du Comité national français. L'Assemblée générale et les travaux de groupe de la Fédération seront suivis, après une pause de quatre ans, par un Congrès laitier mondial lors duquel les collègues français soumettront une mul-

titude de sujets à la discussion qui se concentrera sur les aspects spécifiques de l'industrie laitière. Durant trois journées, les discussions porteront sur

- la production laitière – le domaine des producteurs,
- la consommation, y compris l'alimentation et la santé,

- la politique laitière, où l'on parlera surtout du sujet de "l'internationalisation des entreprises laitières",
 - l'alimentation et la sécurité des produits, par rapport à tous les sujets d'actualité,
- et finalement
- la science et la technologie.

Des experts de la politique, des sciences, de l'administration et de l'économie auront la possibilité de débattre devant un public mondial. Après tout, la FIL compte une quarantaine de nations parmi ses membres.

Codex Alimentarius

Du 8 au 12 avril 2002, s'est tenu la cinquième réunion du Comité du Codex Alimentarius pour le lait et les produits laitiers (CCMMP) à Wellington. De nombreuses décisions ont été prises en matière de fromage.

▪ **Norme „fromage“ (A-6)**

Une fois de plus, une discussion a eu lieu pour savoir si un contenu minimum de protéines est à prescrire dans la Norme générale du Codex relative au „fromage“ (A-6). Certains Etats ont fait valoir qu'il n'existe pas de justification technologique. La proposition alternative d'une valeur de 6 % par rapport à l'extrait sec n'a pas non plus créé de consensus. Ainsi, il a été décidé de soumettre cette question à nouveau à la Fédération Internationale Laitière qui a été désignée comme conseiller technique du CCMMP afin d'en rediscuter lors de la prochaine réunion du CCMMP.

La question des enrobages de fromage et de l'utilisation de films d'affinage lors de la production d'un fromage sans croûte étaient deux autres points importants. Il a été confirmé que p.ex. l'affinage sous film reste admis pour la production d'Emmental (en bloc).

▪ **Norme „Fromage fondu“ (A-8)**

Après une vive discussion et malgré les divergences qui persistent parmi les Etats-membres, le CCMMP a décidé qu'en raison de l'importance du produit „fromage fondu“ pour le commerce international le maintien d'une norme du Codex pour ce produit est toujours justifié. Il est prévu que cette norme ne réglementera plus que le fromage fondu, mais pas les préparations au fromage fondu. La définition du fromage fondu devrait désormais contenir uniquement les ingrédients et les techniques de production. On discute actuellement de la possibilité de ne plus prescrire dans la norme le contenu minimum de fromage, mais d'indiquer le contenu de fromage sur l'étiquette pour informer le consommateur.

Un groupe de travail intergouvernemental du Codex a été instauré. Son mandat est d'élaborer le projet d'une norme nouvelle sur la base de cette exigence. La présidence de ce groupe de travail intergouvernemental a été confiée à la Fédération Internationale de Laiterie. La République fédérale d'Allemagne prendra également part aux travaux de ce groupe de travail intergouvernemental.

Entre-temps, le Comité exécutif du Codex Alimentarius a décidé que les exigences mentionnées ci-dessus et formulées par le CCMMP lors de sa réunion sont acceptées et constitueront la base du travail futur relatif à cette norme.

Les avis divergeants des Etats-membres de l'UE au sujet de la composition du produit „fromage fondu“ ont eu comme conséquence que l'UE n'a pas pu parler d'une seule voix dans le cadre des discussions du Codex. Depuis quelques années, ASSIFONTE a essayé à l'occasion de nombreuses réunions de créer une norme commune au sein de l'UE pour le fromage fondu et les préparations de fromage fondu. A Tegernsee, une telle décision a été prise, mais cette position n'a pas pu être

maintenue. Le Comité Directeur a décidé pour cette même raison de renvoyer aux différents Etats-membres la responsabilité pour l'élaboration d'une norme future en matière de fromage fondu.

7 POINTS FORTS DU TRAVAIL D'ASSIFONTE

Comité Directeur et Assemblée générale

En tant qu'organisation européenne pour un type de produit spécifique, le travail d'ASSIFONTE se concentre d'une part sur la réunion du Comité Directeur et d'autre part sur l'Assemblée Générale. En 2000, il a été décidé de ne réunir l'Assemblée qu'une seule fois par an à l'avenir. Ainsi, la charge de travail réside auprès du CD qui peut créer des groupes de travail ad hoc en cas de besoin.

Une tâche importante du CD est l'observation du marché, qui était particulièrement intéressante durant la période couverte par le présent rapport, d'autant plus que les produits laitiers utilisés dans notre secteur ont connu d'importantes variations de prix à des périodes différentes.

En plus, le CD a discuté avec des représentants de la Commission Européenne pour attirer leur attention sur le fait que le régime de perfectionnement actif p.e. est indispensable pour ce secteur. C'est le seul moyen de maintenir et d'étendre dans les pays tiers les marchés laborieusement développés au fil du temps.

Régime de perfectionnement actif

Comme expliqué auparavant, le régime de perfectionnement actif joue un rôle important dans l'industrie européenne de la fonte. Il y a d'une part le système traditionnel de perfectionnement actif qui prévoit un échange de marchandises avec un pays tiers sous scellé

douanier sans faire valoir des restitutions ou prélèvements, et d'autre part le perfectionnement actif spécial, lorsque une seule composante du produit final provient du pays tiers. Les autres composantes en provenance de l'UE peuvent alors être utilisées dans le produit final avec des restitutions. Le produit réalisé de cette manière sera alors exporté sans restitutions. Cet instrument devient de plus en plus populaire et soulage ainsi les quotas de fromage de l'OMC. Même si ce système n'a pas de grande portée économique à l'heure actuelle, il sera d'une importance capitale lorsque le marché mondial deviendra à nouveau plus intéressant pour le fromage non-fondu,.

Coopération avec l'EDA

La coopération entre ASSIFONTE et EDA est excellente depuis des années. Les questions concernant la politique laitière, la politique générale du commerce extérieur ainsi que le droit laitier européen sont traitées exclusivement dans le cadre de cette organisation générale. ASSIFONTE suit ces travaux de très près et prend position, le cas échéant, par rapport à certains sujets. Cependant, la tâche essentielle d'ASSIFONTE consiste à traiter uniquement des thèmes concernant son propre domaine de production. Une telle démarche se justifie par le fait que le fondeur de fromage n'est en général pas un transformateur de lait, mais un transformateur de produits laitiers.

Comité permanent „Lait“

En tant qu'organisation de l'industrie de transformation secondaire, ASSIFONTE siège au sein du Comité permanent „Lait“, l'ancien „Comité consultatif“. Au cours des deux dernières années, une restructuration y a eu lieu, l'objectif étant de réduire le nombre de participants. Sur la base des excellentes relations avec la CIAA (Confédération des Industries Agro-Alimentaires de la CEE) qui

désigne les membres, il a été possible de garder notre siège au Comité permanent. Ainsi, il sera toujours possible de discuter avec la Commission européenne de l'évolution du marché et du

commerce extérieur. En même temps, ce siège offre la possibilité d'un contact direct entre ASSIFONTE et les fonctionnaires de la Commission européenne.

CONCLUSION

Le présent rapport annuel vous donne un aperçu de la diversité des sujets abordés au sein d'ASSIFONTE. Mais un travail associatif réussi dépend forcément d'une étroite communication avec les membres. Si vous avez été satisfaits des résultats du travail réalisé par ASSIFONTE durant cette année écoulée, cela est dû également à la bonne coopération avec les représentantes et représentants des délégations membres.

Nous ne voudrions pas omettre de remercier toutes celles et tous ceux qui nous soutiennent activement dans notre travail. Nos remerciements s'adressent également aux membres du Comité directeur, à commencer par M. Ruys, qui établissent le cadre de l'orientation politique et technique d'ASSIFONTE.

Au cours de l'année écoulée, nous avons pu constater, une fois de plus, que les autorités et organisations nationales et internationales ont été disposées au dialogue à tout moment. Nous tenons à les remercier très cordialement pour l'excellente coopération. Cet échange très fair-play a toujours permis l'élaboration de solutions acceptables pour les deux parties concernées.

Obtenir la compréhension pour sa propre situation, mais l'accorder aussi pour celle des partenaires constitue la base d'un travail associatif couronné de succès. Nous souhaitons maintenir ce principe à l'avenir.

Eberhard Hetzner
Secrétaire Général